

DECISION DU MAIRE N° 2025-038D

**RENOUVELLEMENT D'UN CONTRAT DE LOCATION D'UN
LOGEMENT MUNICIPAL
29 Boulevard Marcel Parraud
13760 Saint-Cannat**

Le Maire de la Commune de Saint-Cannat,

VU la délibération du Conseil municipal n°2025-005 du 11 janvier 2025 portant délégation de pouvoir du conseil municipal à Monsieur le Maire pour décider notamment la révision du louage de chose pour des durées maximales de 12 ans.

DECIDE :

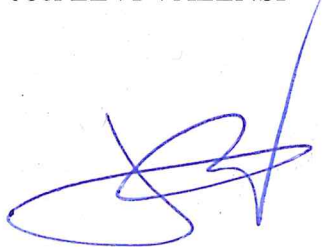
de **CONCLURE** pour la période du 10 novembre 2025 au 30 août 2026, le contrat de location d'un logement municipal, passé par la Commune de SAINT-CANNAT avec [REDACTED] un montant mensuel de 104.33 euros.

Ce montant fera l'objet d'une révision annuelle en application de l'Indice des Loyers.

Fait à Saint-Cannat le *19.10.1.2026*.

Le Maire

Joël LEVI VALENSI



Acte rendu exécutoire après envoi en
Sous-Préfecture le : *21/01/2026*
Publié le : *21/01/2026*